



Pour mieux connaître l'École de Musique de Pully

Objectifs

La musique n'est plus considérée seulement comme un passe-temps agréable. Toujours plus nombreux sont les parents qui reconnaissent qu'elle peut apporter une contribution essentielle à la formation de la personnalité des enfants. Le monde économique et industriel réclame des hommes qui soient certes plus instruits, mais aussi plus flexibles et plus créatifs. Or l'école traditionnelle valorise essentiellement le cognitif et le relationnel. Le complément apporté par la pratique musicale contribue à équilibrer la formation des enfants. Les objectifs poursuivis peuvent se résumer ainsi :

- donner le goût de l'expression non verbale dans un cadre artistique
- affiner la sensibilité intuitive
- stimuler les ressources créatives et interprétatives générales par le jeu musical
- développer les dispositions à la concentration et à la persévérance

C'est pour répondre à un besoin incontestable que l'Ecole de Musique de Pully (EMP), fut créée en février 1979, à l'initiative de l'autorité municipale et de quelques fervents serviteurs de la musique. Cette institution devait permettre à tous les jeunes désireux d'apprendre les rudiments de l'art musical ou de découvrir la pratique d'un instrument, de trouver, sur place, un enseignement de qualité, les conduisant jusqu'au niveau du certificat.

Organisation administrative

L'EMP est organisée sous la forme d'une association à laquelle peuvent adhérer tous ceux qui désirent participer à l'effort entrepris en faveur du développement de l'enseignement musical à Pully, moyennant une cotisation annuelle de Fr. 30.-.

Le Comité de l'EMP compte dix membres. Il est présidé par M. Jean-Blaise Paschoud. Deux représentants de la Municipalité de Pully et un représentant de la Municipalité de Belmont en font partie de droit. L'administration de l'école est assumée par le directeur, M. Alain Chavaillaz, et un secrétariat, Mmes Véronique Pilloud et Enza Arena Muller. Une Commission musicale donne les impulsions et trace les grandes lignes de l'orientation artistique et pédagogique de l'EMP. Elle veille à la qualité de l'enseignement au sein de l'école et contrôle le déroulement des examens.

Le financement de l'EMP est assuré par les cotisations des membres de l'Association, par les écolages et par une importante subvention communale de Pully, ainsi qu'une participation de la commune de Belmont. Depuis 1987, le canton accorde aussi un modeste subside. Quelques généreux donateurs permettent d'offrir des bourses partielles à des élèves de condition modeste. De plus, tous les deux ans, les professeurs de l'école donnent un concert dont la recette est entièrement destinée à l'achat et à l'entretien d'instruments de musique.

Organisation des études

La carrière d'un élève de l'EMP peut commencer relativement tôt par des cours collectifs d'initiation musicale avec la méthode Willems pour les enfants dès 4 ans.

Ensuite, l'élève choisit un instrument qu'il étudie dans des cours individuels de 30, 40, 50 ou 60 minutes. Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un cours d'initiation à la musique avant d'entreprendre l'étude d'un instrument.

Les élèves passent régulièrement des examens qui permettent à un jury d'apprécier leur niveau comparativement aux exigences de l'Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM). Ils obtiennent, à la fin de leur cursus, un certificat reconnu par l'AVCEM.

En principe, les cours sont organisés pour tous les instruments. La musique classique y est particulièrement bien représentée, mais les autres musiques jouissent aussi d'un beau succès. Actuellement, les élèves se répartissent dans les différents cours de la manière suivante :

violon, alto, violoncelle, harpe,
flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson
saxophone, piano, piano jazz, piano variété
guitare classique, guitare d'accompagnement, guitare basse,
orgue, accordéon, batterie, percussion et chant

Vie de l'Ecole

La musique est un art de communication et de partage. Il est donc intéressant de donner à nos jeunes musiciens l'occasion de faire apprécier leur talent. C'est pourquoi l'Ecole et les maîtres organisent régulièrement des auditions auxquelles sont conviés les parents. En juin, une audition générale rassemble, à l'Octogone, un élève de chaque classe et donne ainsi l'occasion au public d'apprécier l'ensemble du travail réalisé par les élèves et les enseignants.

Les maîtres encouragent également leurs élèves à travailler ensemble soit pour la présentation d'œuvres à plusieurs instruments au cours des auditions, soit dans des ateliers musicaux organisés dans le cadre des cours.